

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DECISION DU MAIRE
N° 2024-007

DOMAINE et PATRIMOINE – 3 2 - Aliénations
Objet : Mise à la réforme de biens

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

VU la délibération n° 2023.146 du 3 juillet 2023 portant délégation de fonctions de l'assemblée délibérante à l'exécutif,

Considérant qu'une collectivité peut décider de mettre au rebut ou détruire des biens lorsqu'ils ne lui sont plus utiles ou obsolètes,

Considérant qu'au sein de son parc automobiles, la commune souhaite céder quatre automobiles pour destruction,

Considérant que la mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif communal.

DECIDE

Article 1 : La cession des automobiles suivantes :

- **Véhicule n° 1**
 - o Suzuki Grand Vitara / ER-997-RB / 215 026 km / Valeur nette comptable 16 000 €
- **Véhicule n° 2**
 - o Dacia Logan / AX-018-CA / 132 051 km / Valeur nette comptable : 0 €
- **Véhicule n° 3**
 - o Peugeot 206 / ER-086-RC / 108 000 km / Valeur nette comptable : 0 €
- **Véhicule n° 4**
 - o Renault Twingo société / ER-887-RB / 101 231 km / Valeur nette comptable : 0 €

Article 2 : Les quatre véhicules seront cédés à la société DERICHEBOURG PURFER, Centre VHU, numéro d'agrément PR 3800020D, sise 70 rue Champ Roman, 38400 SAINT MARTIN D'HERES pour destruction.

Article 3 : Cette cession fera l'objet d'une sortie d'inventaire.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation adressée à Monsieur le préfet de l'Isère.



Les Deux Alpes, le 25 janvier 2024
Par délégation du conseil municipal,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Transmission le

ATTESTATION

Je soussigné, Stéphane SAUVEBOIS, maire de la commune Les Deux Alpes, dont le siège social est sis 48 avenue de la Muzelle, 38860 LES DEUX ALPES, atteste demander aux services techniques communaux de procéder à l'évacuation de quatre véhicules issus du parc automobile communal et de les transporter à la société DERICHEBOURG PURFER – Centre VHU – n° d'agrément PR 3800020 D sise 70 rue Champ Roman à SAINT MARTIN D'HERES (38400), pour destruction.

Lieu d'évacuation : Centre Technique Municipal – route des Perrons – 38860 LES DEUX ALPES

VEHICULE 1 :

- Marque SUZUKI
- Type : GRAND VITARA
- Immatriculation : ER-997-RB
- Kilométrage compteur : 215 026 km

VEHICULE 2 :

- Marque : DACIA
- Type : LOGAN
- Immatriculation : AX-018-CA
- Kilométrage compteur : 132 051 km

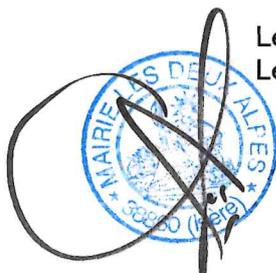
VEHICULE 3 :

- Marque : PEUGEOT
- Type : 206
- Immatriculation : ER-086-RC
- Kilométrage compteur : 108 000 km

VEHICULE 4 :

- Marque : RENAULT
- Type : TWINGO Société
- Immatriculation : ER-887-RB
- Kilométrage compteur : 101 231 km

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.



Les Deux Alpes, le 6 février 2024
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation Date de 1^{ère} immatriculation
A. ER-887-RB B 22/06/2006
C.1 COMMUNE LES DEUX ALPES

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

48 AVENUE DE LA MUZELLE
38860 LES DEUX ALPES

D.1 RENAULT

D.2 URE1011FP141

D.2.1

D.3 TWINGO SOCIETE

E. VF1C06G0E36249551

F.1 1230

F.2 1230

F.3 1700

G 0

G.1 820

J N1

J.1 CTTE

J.2

J.3 DERIV VP

K P-2556.05.00

P.1 1149

P.2 43

P.3 ES

P.6 7

Q

S.1 2

S.2

U.1 87

U.2 3938

V.7 0

V.9

X.1 VISITE AVANT LE 09/08/2018

Y.1 151

Y.2 34

Y.3 0

Y.4 4

Y.5 2.76

Y.6 191.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Ludovic GUILLAUME

H

I 30/10/2017

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Certificat d'immatriculation



COUPON DÉTACHABLE

ER-887-RB 30/10/2017

2017EX92594

VF1C06G0E36249551

RENAULT

COMMUNE LES DEUX ALPES

CRFRAER887RB8VF1C06G0E3624955180606228CTTE<<
DERIRENAULT<<<<<<<TWINGO<SOCIET2017EX9259480